

POLICY BRIEFING

Ce document se réfère au point 5.1 de l'ordre du jour provisoire de la Réunion des Parties et correspond au document [FCTC/MOP/2/8](#)

Deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, du 15 au 18 novembre 2021

Ressources financières et mécanismes d'assistance : progress réalisés dans l'élaboration de la stratégie d'aide à la mise en œuvre du Protocole

Principales recommandations

- La FCA accueille favorablement la *Stratégie relative aux mécanismes d'assistance et à la mobilisation de ressources financières visant à appuyer la mise en œuvre du Protocole*. La FCA note que cette stratégie dépend principalement du financement par des fonds extrabudgétaires et recommande d'assurer sa viabilité financière, notamment via le projet de fonds d'investissement et/ou la capacité de certaines Parties à fournir des fonds extrabudgétaires en ce moment clé d'expansion du Protocole, qui en est encore à ses prémices.
- La coopération avec d'autres organisations intergouvernementales est d'une importance cruciale et nous encourageons par conséquent les Parties au Protocole à travailler avec les organismes gouvernementaux pertinents en interne, tel que leur ministère des Finances, afin d'obtenir des mandats permettant aux OIG de participer pleinement à la mise en œuvre du Protocole et à la fourniture d'une assistance technique. Nous encourageons également le Secrétariat de la Convention à inviter ces OIG à solliciter le statut d'observateurs à la Réunion des Parties (MOP) et/ou à contribuer à la mise en œuvre du Protocole, en plus de jouer un rôle clé dans la mise en relation des Parties avec des experts d'autres Parties et OIG, ainsi que d'ONG spécialisées ou de sources indépendantes pouvant leur apporter leur expertise.
- Le Protocole est essentiellement un traité relatif à l'administration fiscale et douanière et aux services de détection et de répression. En tant que tel, il doit être piloté par un personnel doté de l'expertise pertinente, notamment en ce qui concerne l'assistance aux pays à revenu faible ou intermédiaire. Nous nous félicitons que l'équipe du Secrétariat de la Convention ait été renforcée avec un personnel doté de l'expertise pertinente pour soutenir le Protocole et nous appelons les Parties à continuer de soutenir le renforcement de l'équipe du Secrétariat en intégrant des membres dédiés expérimentés pour assurer un soutien de haut niveau aux Parties. Nous invitons les Parties à envisager de fournir des fonds extrabudgétaires supplémentaires pour assurer le financement de personnel supplémentaire et la mise en œuvre complète de la stratégie et/ou à s'engager à conclure des accords de détachement de personnel des organismes concernés auprès du Secrétariat de la Convention.

En quoi est-ce important ?

Compte tenu de la nécessité urgente pour toutes les Parties de mettre pleinement en œuvre le Protocole et du fait que, pour ce faire, de nombreuses Parties à revenu faible ou intermédiaire ont besoin d'une aide financière et technique, la Réunion des Parties a adopté à sa première session la décision [FCTC/MOP1\(8\)](#), dans laquelle elle priait le Secrétariat de la Convention d'élaborer, sous la direction du Bureau de la Réunion des Parties, une stratégie d'aide à la mise en œuvre du Protocole axée sur les mécanismes d'assistance et la mobilisation de ressources financières. À l'issue d'un processus consultatif visant à appuyer l'élaboration de la stratégie, le Secrétariat de la Convention a proposé la Stratégie figurant à l'annexe 1 du document [FCTC/MOP/2/8](#). La stratégie proposée est axée sur trois domaines d'appui :

- cerner le problème du commerce illicite des produits du tabac et le contexte dans lequel il s'inscrit ;
- mise en œuvre intégrale et durable du Protocole par les Parties ;
- encourager la coopération régionale et internationale pour appuyer la mise en œuvre.

Nous accueillons favorablement la *Stratégie relative aux mécanismes d'assistance et à la mobilisation de ressources financières visant à appuyer la mise en œuvre du Protocole*, conscients de l'importance que revêtent ces domaines clés pour favoriser la mise en œuvre du Protocole.

Assurer la viabilité financière de la stratégie

Tel que souligné dans le document [FCTC/MOP/2/8](#), presque toutes les Parties à faible revenu indiquent qu'elles rencontrent des difficultés pour mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du Protocole. Aussi, la stratégie repose-t-elle en partie sur l'aide à la résolution de ces difficultés par la mobilisation de ressources financières. Nous notons l'importance que revêtent les activités de la stratégie proposée pour promouvoir la mobilisation des ressources nationales et le soutien aux Parties sur la manière de communiquer efficacement leurs besoins financiers aux banques et aux autres partenaires potentiels. Ce dernier point a été signalé par certaines agences de développement comme étant essentiel à l'accès au financement ; les pays à revenu faible ou intermédiaire doivent formuler clairement leur demande de soutien financier.

Le financement par des fonds extrabudgétaires d'activités inscrites au budget et au plan de travail de la MOP constitue une autre part essentielle des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du Protocole. Les activités énoncées dans ce projet de stratégie seraient principalement financées par des fonds extrabudgétaires, lesquels représentent près de 70 % du budget proposé pour le prochain exercice biennal. Pour garantir la viabilité financière de la stratégie et faire en sorte que les activités proposées soient pleinement mises en œuvre, il sera essentiel de collecter le montant du financement extrabudgétaire nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie. Nous saluons et remercions les Parties qui ont engagé de tels financements par le passé et appelons les Parties à fournir des fonds extrabudgétaires au début de l'exercice biennal pour financer les activités prévues au titre de la stratégie et en assurer la réussite.

Coopérer avec les organisations intergouvernementales

« Mobiliser l'appui des OIG et des ONG » figure parmi les principales composantes de la stratégie, sous le domaine clé « Mise en œuvre intégrale et durable du Protocole ». Inviter les OIG à appuyer à la mise en œuvre du Protocole sera essentiel à son succès et nous nous félicitons des activités qu'il est proposé au Secrétariat de la Convention de mener pour ce faire. Nous encourageons également le Secrétariat de la Convention à inviter ces OIG à solliciter le statut d'observateurs à la Réunion des Parties (MOP) et/ou à contribuer à la mise en œuvre du Protocole, en plus de jouer un rôle clé dans

la mise en relation des Parties avec des experts d'autres Parties et OIG, ainsi que d'ONG spécialisées ou de sources indépendantes pouvant leur apporter leur expertise.

Les Parties jouent également un rôle important dans ce processus, notamment dans le cadre de la composante « Encourager l'action multisectorielle » de la stratégie, sous le domaine clé « Mise en œuvre intégrale et durable du Protocole ». L'amélioration des approches gouvernementales pour la mise en œuvre du Protocole devrait inclure une coordination avec les ministères responsables des relations avec les OIG concernées. Nous encourageons les Parties au Protocole à travailler avec les organismes gouvernementaux pertinents en interne, tel que leur ministère des Finances, afin d'obtenir des mandats permettant aux OIG de participer pleinement à la mise en œuvre du Protocole et à la fourniture d'une assistance technique.

Financer la dotation en personnel pour mettre en œuvre la stratégie

Investir dans la réussite de la stratégie signifie investir dans le personnel qui réalisera et/ou supervisera les activités proposées dans le cadre de la stratégie. Nous nous félicitons que l'équipe du Secrétariat de la Convention ait été renforcée avec un personnel doté de l'expertise pertinente pour soutenir la mise en œuvre du Protocole et nous appelons les Parties à contribuer à renforcer davantage l'équipe du Secrétariat, notamment en vue d'aider les pays Parties à revenu faible ou intermédiaire en ce sens. Un tel renforcement du personnel du Secrétariat de la Convention via son financement, y compris des échelons supérieurs, lui permettra d'élaborer les outils, les documents d'information et les autres ressources décrites dans la stratégie, ainsi que d'assurer un soutien de haut niveau aux Parties, de contribuer à l'expansion du Protocole et de mobiliser toutes les parties prenantes conformément à la stratégie.

Le Protocole est un vaste traité multisectoriel et la stratégie visant à appuyer sa mise en œuvre propose un large éventail d'activités et de projets ; un renforcement du personnel de haut niveau du Secrétariat pour assurer la direction de toutes les composantes de la stratégie s'avèrerait donc profitable. Nous invitons par conséquent les Parties à envisager de fournir des fonds extrabudgétaires supplémentaires pour assurer le financement de personnel supplémentaire et la mise en œuvre complète de la stratégie et/ou à s'engager à conclure des accords de détachement de personnel des organismes concernés auprès du Secrétariat de la Convention.